

# NOTICE DESCRIPTIVE DES VÉLOMOTEURS type MICRON

CONSTRUITS PAR LA Société Industrielle Nouvelle de Fabrication pour l'Automobile et le Cycle

Capital : 44.000.000 de Francs — 68, Boulevard de Verdun - 92 - COURBEVOIE — Reg. du Com. Seine St-Denis

Marque : VELOSOLEX.  
Type : MICRON.  
Genre : Cyclomoteur.  
Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.

## I. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE.

Nombre de roues : 2.  
Roue motrice : 1 (roue AV).  
Constitution du cadre :  
a) poutre en tôle d'acier embouti de section trapézoïdale.  
b) autres éléments : éléments emboutis assemblés par boulons.  
Emplacement et disposition du moteur : à cheval sur la fourche AV. Fixé par attaches spéciales.

## II. - DIMENSIONS ET POIDS.

Empattement : 0,80 m.  
Dimensions maxima :  
Largeur : 0,60 m.  
Longueur : 1,19 m.  
Hauteur libre au-dessus du sol : 0,12 m sous béquille  
: 0,08 m sous silencieux  
: 0,08 m sous échappement.  
Poids du véhicule en ordre de marche : 30 kg.

## III. - MOTEUR.

Type : Explosion - cycle à deux temps.  
Nombre et disposition des cylindres : 1 cylindre vertical.  
Emplacement et commande de distribution :  
Système à 3 lumières et précompression dans le cylindre.  
Piston sans déflecteur à double transfert : 2 lumières circulaires de 11 mm de diamètre.  
Admission de l'air carburé : 1 orifice circulaire de 8 mm de diamètre.  
Transvasement latéral au cylindre : 2 orifices circulaires de 7 mm de diamètre.  
Échappement des gaz brûlés : 1 orifice circulaire de 11 mm de diamètre.  
Alésage : 39,5 mm - Course : 40 mm - Volume cylindrique : 48 cm<sup>3</sup>.  
Taux de compression : 8,2.  
Carburant normalement utilisé : essence.  
Réservoir de carburant : Capacité : 1,400 litre, fixé par 3 boulons sur le carter du côté droit.  
Régime de rotation du moteur :  
Maximum : 4.000 tours/minute.  
Correspondant au régime maximum :  
2.000 tours/minute.  
Correspondant à la puissance maximum :  
2.500 tours/minute.  
Échappement silencieux basé sur la réflexion des ondes sur parois coniques.  
Constitution d'une capacité cylindrique de 126 mm de diamètre et 67 mm de hauteur fixée sur le côté droit du moteur.  
Le niveau sonore du bruit émis par le moteur et mesuré dans les conditions prévues par l'Arrêté Ministériel du 10 Mars 1962, est de : 62,5 dBA.  
Alimentation du moteur : Carburateur inversé à niveau constant alimenté par pompe d'alimentation et trop plein.  
Caractéristiques de réglage : buse 6,5 mm de diamètre, gicleur principal : calibre en débit équivalent en diamètre à 48/100 mm environ, silencieux sur l'aspiration.

Allumage : Par volant magnétique et bougie fixe de 2 mm sur le piston avant point mort haut.  
Antiparasitage : assuré par un dispositif sur lui par le R.T.F.

Grassage : Par adjonction d'huile à l'essence.  
Refroidissement : Par air ambiant en circulation moteur.

Conduite du moteur : Le réglage de la puissance du moteur s'effectue par le moyen d'un câble placé sur le carburateur et commandé par une manette à portée de la main du conducteur, agissant également en fin de course sur le frein.

D'autre part, un dispositif de précompression met directement en communication le cylindre d'explosion avec le dispositif d'échappement, ce qui permet au conducteur d'arrêter le moteur à son gré.

## IV. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT.

Embrayage à galet, fonctionnant à sec, entre moteur et galet.

Transmission par galet en corindon de 38 mm de diamètre, entraîné par pneumatique de la roue AV, par roulement. Une commande permet d'éloigner le galet de la roue.

Les pneumatiques : 12 1/2 x 1 3/4, de 310 mm de diamètre, dont la circonférence de roulement est de 0,87 m. La vitesse atteinte est de 10,738 km/h au régime du moteur de 1500 tours/minute.

La vitesse maximum du moteur, en palier, par vent nul, la vitesse du véhicule ressort à 30 km/h (soit 31,658 km/h, dont il faut retrancher 5 % au titre de glissement entre galet et pneu).

## V. - SUSPENSION.

Pas de dispositif spécial.

## VI. - DIRECTION.

Type : Directe sur roue AV. (guidon).  
Diamètre de braquage : 2,20 m.

## VII. - FREINAGE.

Dispositifs de freinage sur roues AV. et AR. indépendants, commandés par leviers au guidon et câbles sous gaines.

Frein AV. :

Diamètre du tambour : 83 mm.  
Largeur des garnitures : 17 mm.  
Surface de freinage : 23,4 cm<sup>2</sup>.  
Commande à main droite.

Frein AR. :

Diamètre du tambour : 83 mm.  
Largeur des garnitures : 17 mm.  
Surface de freinage : 23,4 cm<sup>2</sup>.  
Commande à main gauche.

## VIII. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION.

- 1 Projecteur comprenant le feu de route et le feu de croisement agréé sous le n° ABTP 494 X avec système de réglage. Fixé à 675 mm du sol dans le plan longitudinal de symétrie du véhicule.
  - Feu de position : 1 dans le feu de route.
  - Feu rouge AR : 1.
  - Dispositif réfléchissant : 1 agréé sous le n° TPV 320.
- Ces dispositifs sont situés dans le plan longitudinal de symétrie du véhicule, dans les limites réglementaires.

**IX. - DIVERS.**

Avertisseur électrique type agréé sous le n° TPAVM 612.  
Alimenté par le volant magnétique.  
Plaque de constructeur sur la partie Arrière du support de  
selle et numéro de cadre frappé à froid sur le côté droit  
du support de selle.  
Numéro moteur frappé à froid sur la partie Arrière du car-  
ter moteur.  
Plaque d'immatriculation à l'arrière sur le garde-boue.  
Le numéro dans la série du type commence au n°  
5.200.001.

**PROCES-VERBAL de RÉCEPTION**

Il résulte des constatations effectuées à la de-  
mande du représentant du constructeur, les 21-8-67  
et 29-9-67, que le véhicule N° 5.200.001, à moteur  
N° 4024 811, ci-dessus décrit et présenté comme  
prototype d'une série VELOSOLEX type MICRON  
satisfait aux dispositions des articles R. 104, R. 169,  
R. 170 et R. 172 à R. 183 de la loi qui concerne  
pour l'article R. 182 l'application de l'article R. 97 -  
du Code de la Route et des arrêtés ministériels  
pris en application.

A Paris, le 17 Octobre 1967.  
L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux  
(Mines).  
(Signé : FLAGEOLET).

Vu.  
Paris, le 17 Octobre 1967.  
L'INGÉNIEUR DES MINES,  
(Signé : ARNOUIL).

Vu et approuvé,  
Enregistré sous le n° AU-1083-67  
A Paris, le 17 Octobre 1967.  
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES,  
(Signé : PROUST).

« Toute transformation du châssis de ce  
véhicule susceptible de modifier sa situation  
au regard des articles 54 à 62, 69 à 81 du  
code de la route, ou toute modification du  
véhicule à la suite de laquelle il cesserait  
d'être conforme aux indications portées sur le  
certificat de conformité ci-dessus doit faire  
l'objet d'une déclaration à la préfecture ».

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

Nous soussignée, Société Industrielle Nouvelle  
de Fabrication pour l'Automobile et le Cycle,  
constructeur, certifions

- a) Que le véhicule :
- 1° Genre Cyclomoteur.
  - 2° Marque VELOSOLEX.
  - 3° Type : MICRON.
  - 4° Numéro dans la série du type :
  - 5° Source d'énergie : ESSENCE et huile 2  
temps.
  - 5° bis Cylindrée (en centimètres cubes) (2  
temps) : 49.
  - 6° Puissance administrative : 1 CV
  - 7° Carrosserie :
  - 8° Nombre de places assises (y compris le  
conducteur) : 1.
  - 9° Charge utile :
  - 10° Poids à vide : 30 kg.
  - 11° Poids total utilisé en charge :  
Du véhicule isolé :  
D'un ensemble :
- est entièrement conforme au type décrit plus haut ;

b) Que ce véhicule sort de nos usines  
le .....  
pour être livré à .....

Fait à COURBEVOIE, le

Société Industrielle Nouvelle de Fabrication  
pour l'Automobile et le Cycle  
S.I.N.F.A.C. (VeloSoleX)  
S.L. créée par les articles 112 à 120 de la loi n° 60-500 du 15 Juin 1960  
Société anonyme de capital de 22.000.000 francs  
92, Boulevard de Courbevoie  
R. 92008 COURBEVOIE  
Téléphone : 330 27 15  
C.C. Paris 05 B 5281  
N° C. C. : 264.996.1012